



# AVIS DE DÉPÔT

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, MRC de Témiscouata :

**QU'** à sa séance ordinaire du 10 septembre 2019 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 190-2018** intitulé :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019 DÉCRÉTANT L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 145 000\$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

**QUE** ce projet de règlement consiste à autoriser la municipalité à se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 145 000\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité;

**QU'** à la même séance régulière du Conseil municipal du 10 septembre 2019 un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) et, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

**QUE** toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

**QUE** cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de vingt-et-un (21) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier